

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville le 2 mai 2022 à la salle du conseil municipal de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire suppléant M. Claude Sévigny.

1. Ouverture de la séance :

Le maire suppléant M. Claude Sévigny constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Joane Dubé, conseiller poste #1
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
M. Jean Bellehumeur, conseillère poste #3
M. Frédéric Landry, conseiller #4
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

Absent : M. Denis Dion, maire

2. Adoption de l'ordre du jour :

22-3675

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec ajout au point 8.12 :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 2022, de la séance extraordinaire du 14 mars 2022 et de la séance régulière du 4 avril 2022.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 8.1. Résolution – Demande Âge d'or
 - 8.2. Résolution – Travaux voirie 10^e rang – partie 1
 - 8.3. Résolution – Travaux voirie 10^e rang – partie 2
 - 8.4. Résolution – Travaux voirie Verchères – partie1
 - 8.5. Résolution – Amendement entente Croix rouge
 - 8.6. Résolution – Renouvellement Vélo Québec
 - 8.7. Résolution – Contrat balayage des rues
 - 8.8. Résolution – Achats Service Incendie
 - 8.9. Résolution – Nomination comité de développement
 - 8.10. Résolution – Dépôt rapports de la Commission municipale
 - 8.11. Résolution – Ajustement du taux pour le remboursement des déplacements (km)
 - 8.12. Résolution – Abolition du système hybride pour la diffusion des séances publiques du conseil municipal
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

Aucune question n'est posée.

4. Adoption du procès-verbal :

22-3676

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 2022, de la séance extraordinaire du 14 mars 2022 et de la séance régulière du 4 avril 2022.

5. Adoption des revenus & dépenses :

22-3677

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022, pour un total des dépenses d'une somme de 50 000,91 \$ et un total des revenus d'une somme de 103 480,58 \$.

6. Rapport du Maire :

7. Rapport des comités ad hoc :

Mme Lise Bellehumeur informe du succès de la Journée Cabane à sucre organisée par le comité des Loisirs et explique les activités prévues pour la Fête Nationale.

M. Frédéric Landry informe qu'il a assisté à l'assemblée générale des Sentiers Frontaliers, qu'il assistera le 6 mai prochain à une rencontre avec la

chambre de commerce de Colebrooke pour l'amélioration des échanges touristiques des nos municipalités, que le comité MADA est présentement en recrutement pour la consultation publique sur les besoins des aînés et des familles de Chartierville et qu'il y aura distribution d'arbres le 21 mai prochain à l'arrière du centre communautaire de Chartierville.

M. Jean Bellehumeur explique que le comité de Musique aux Sommets travaille toujours pour atteindre l'objectif des 200 billets vendus pour le spectacle du 28 mai de Brigitte Boisjoli et annonce la réception d'une subvention pour l'édition de Musique aux Sommets en août 2022. Concernant le comité de développement, celui-ci doit affiner son travail et détailler les résultats afin de présenter le bilan pour la prochaine séance du conseil. M. Jean Bellehumeur annonce l'obtention d'une subvention du programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) de 128 361,72 \$ pour le projet de vélos de montagne et explique que le projet pourrait peut-être même être admissible à une autre subvention. Finalement celui-ci annonce que le Plan de mesures d'urgence sera publié sur le site web de la municipalité prochainement.

M. Simon Lafrenière informe que la niveleuse passera très prochainement dans les chemins de graviers, que des travaux majeurs dans le 10^e rang sont prévus au printemps et que le projet du Mini Écocentre devrait se compléter cet été.

Mme Joane Dubé donne également de l'information concernant la consultation publique MADA le 14 mai prochain et fait un retour sur l'activité collage de la bibliothèque. De plus, Mme Dubé informe qu'en plus du spectacle de Brigitte Boisjoli le 28 mai prochain organisé par Musique aux Sommets, la Fabrique de Chartierville organisera un souper bénéfique et une soirée dansante au profit de cimetièrre de Chartierville.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

22-3678

8.1. Résolution – Demande Âge d'or

Attendu que le club d'Âge d'Or et de l'amitié de Chartierville a soumis une demande au conseil municipal de Chartierville demandant la gratuité du logement;

Attendu que le club précise dans sa demande qu'il souhaite offrir la location gratuite du local à la communauté;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

D'accepter la demande du club de l'Âge d'Or et de l'amitié tel que présentée dans la demande.

Adopté à l'unanimité

22-3679

8.2. Résolution – Travaux voirie 10e rang – partie 1

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par Mme Lise Bellehumeur d'accorder le contrat à Guy Landry 2013 inc. pour la réfection majeure (transition) de la chaussée sur une section d'environ 200 mètres sur le 10^e rang selon l'estimé fournie.

Adopté à l'unanimité

22-3680

8.3. Résolution – Travaux voirie 10e rang – partie 2

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Simon Lafrenière d'accorder le contrat à Guy Landry 2013 inc. pour la réfection majeure (transition) de la chaussée sur une section d'environ 100 mètres sur le 10^e rang selon l'estimé fournie.

Adopté à l'unanimité

22-3681

8.4. Résolution – Travaux voirie Verchères – partie1

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Simon Lafrenière d'accorder le contrat à Guy Landry 2013 inc. pour la réfection majeure (transition) de la chaussée sur une section d'environ 170 mètres sur le rang Verchères selon l'estimé fournie.

Adopté à l'unanimité

22-3682

8.5. Résolution – Amendement entente Croix rouge

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé d'accepter les amendements apportés à l'entente de la Croix rouge tel que présenté :

AMENDEMENT No. 1 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS

Le présent amendement no 1 ci-après l'« Amendement No. 1 » est conclu en date du 03 juillet 2022

ENTRE : LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE personne morale légalement constituée dont le numéro d'entreprise du Québec est le 1146531281, ayant un établissement au 6, Place du Commerce, Verdun (Québec), H3E 1P4.
(la « SCCR »)

ET : La Municipalité de Chartierville
dont l'adresse est: 27, rue Saint-Jean-Baptiste
Chartierville, QC, J0B 1K0
Ici représentée par : Denis Dion, Maire
Paméla Blais, Directrice générale et secrétaire-trésorière
(la «Municipalité»)
(la SCCR et la Municipalité ci-après collectivement désignées les « Parties »
et, individuellement, une « Partie»)

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 03 juillet 2019 (ci-après désignée, l'« Entente »).

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Définitions. Les termes portant une majuscule qui ne sont pas autrement définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Entente.

2. Durée de l'Entente. L'article 7.1 de l'Entente est modifié en substituant la Durée de l'Entente de « trois ans (3) » par la Durée de « quatre (4) ans ».

3. Autres dispositions. L'article 10.1 de l'Entente est modifié par l'ajout à la dernière ligne de l'article et à la suite des mots « 2021-2022 : 170.00 \$ », de ce qui suit :
«2022-2023 : 180.00 \$ »

4. Annexe B. La section Inscription et renseignements (Rétablissement des liens familiaux) de l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe « Selon le système d'Inscription et de renseignement [...] des inscriptions de la Croix-Rouge. » par ce qui suit :
« - En donnant aux Sinistrés le numéro sans frais de la ligne téléphonique de la SCCR;
- En donnant l'accès aux Sinistrés à une plateforme libre-service d'inscription en ligne. »

5. Annexe D. La page quinze de l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe « Toute les réclamations de dépenses [...] le détail général de leur utilisation. » par ce qui suit :
« Sous réserve de la politique de confidentialité de la CROIX-ROUGE, et de toute législation protégeant la confidentialité des renseignements personnels applicable, la CROIX-ROUGE fournira à la Municipalité (ou au demandeur, le cas échéant) : (i) la liste des Sinistrés ; et (ii) une liste des dépenses encourues par la CROIX-ROUGE dans le cadre et à l'occasion, sans limitation, d'un sinistre majeur, lors de l'activation du plan de sécurité civile par la Municipalité (ou le demandeur, le cas échéant), ou du placement de la CROIX-ROUGE en préalerte ; que la Municipalité (ou le demandeur, le cas échéant) s'engage à rembourser à la CROIX-ROUGE. »

6. Sauf disposition contraire expresse du présent Amendement No. 1, aucune autre modification n'est faite aux dispositions de l'Entente. Toute disposition non expressément modifiée par le présent Amendement No.1 demeure inchangée et continue de s'appliquer.

7. Dans la mesure où il est signé par toutes les Parties et nonobstant la date de sa signature, le présent Amendement No.1 entre en vigueur à la Date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus.

EN FOI DE QUOI, chaque Partie a signé l'Amendement No. 1 par l'entremise de son représentant dûment autorisé à la date indiquée ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

22-3683

8.6. Résolution – Renouveau Vélo Québec

Attendu que la municipalité doit être membre de l'organisme Vélo Québec afin d'opérer des pistes de vélos de montagne et recevoir les subventions du programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry de renouveler l'adhésion annuelle à l'organisme Vélo Québec au montant de 273 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

22-3684

8.7. Résolution – Contrat balayage des rues

Attendu que les années précédentes, la municipalité louait des équipements appartenant aux employés afin d'optimiser les travaux de balayage des rues;

Attendu que les employés présentement à l'emploi de la municipalité ne possèdent pas les équipements nécessaires;

Attendu que la location de tels équipements à des fournisseurs externes serait très onéreux;

Il est proposé Mme Joane Dubé, appuyé par M. Jean Bellehumeur

D'accepter l'offre de service de la compagnie Myrroy au montant de 750 \$ taxes en sus pour le balayage des rues Verchères et Saint-Paul ainsi que pour les ponts du 10^e rang et Saint-Paul.

Adopté à l'unanimité

22-3685

8.8. Résolution – Achats Service Incendie

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé d'accepter les soumissions présentées pour les achats suivants pour le Service Incendie de Chartierville :

- Caméra thermique au coût de 1 200 \$ taxes en sus
- Boyau au coût de 184 \$ taxes en sus

Adopté à l'unanimité

22-3686

8.9. Résolution – Nomination comité de développement

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Jean Bellehumeur d'accepter la candidature de M. Daniel Lauzon comme membre du comité de développement de Chartierville.

Adopté à l'unanimité

22-3687

8.10. Résolution – Dépôt rapports de la Commission municipale

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Frédéric Landry que les membres du conseil ont été mis au fait du dépôt des rapports suivants par la Commission municipale et qu'ils en ont pris connaissance :

- Adoption du budget
- Adoption du programme triennal d'immobilisations
- Transmission des rapports financiers

Adopté à l'unanimité

22-3688

8.11. Résolution – Ajustement du taux pour le remboursement des déplacements (km)

Considérant la hausse singulière de l'essence;

Attendu que le conseil municipal juge opportun de modifier le taux de remboursement des déplacements (km);

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé

D'ajuster le taux de remboursement du déplacement (km) selon le tableau suivant :

Municipalité de Chartierville
27, rue Saint-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc J0B 1K0

Grille tarifaire pour remboursement de déplacement des élus et employés municipaux

Prix moyen par litre d'essence ordinaire	Indemnité (\$) remboursée par km
1,000 \$ à 1,049 \$	0,39 \$
1,050 \$ à 1,099 \$	0,40 \$

1,100 \$ à 1,149 \$	0,41 \$
1,150 \$ à 1,199 \$	0,42 \$
1,200 \$ à 1,249 \$	0,43 \$
1,250 \$ à 1,299 \$	0,44 \$
1,300 \$ à 1,349 \$	0,45 \$
1,350 \$ à 1,399 \$	0,46 \$
1,400 \$ à 1,449 \$	0,47 \$
1,450 \$ à 1,499 \$	0,48 \$
1,500 \$ à 1,549 \$	0,49 \$
1,550 \$ à 1,599 \$	0,50 \$
1,600 \$ à 1,649 \$	0,51 \$
1,650 \$ à 1,699 \$	0,52 \$
1,700 \$ à 1,749 \$	0,53 \$
1,750 \$ à 1,799 \$	0,54 \$
1,800 \$ à 1,849 \$	0,55 \$
1,850 \$ à 1,899 \$	0,56 \$
1,900 \$ à 1,949 \$	0,57 \$
1,950 \$ à 1,999 \$	0,58 \$
2,000 \$ à 2,049\$	0,59 \$
2,050 \$ à 2,099 \$	0,60 \$
2,100 \$ à 2,149 \$	0,61 \$
2,150 \$ à 2,199 \$	0,62 \$
2,200 \$ à 2,249 \$	0,63 \$
Etc.	Etc.

Adopté à l'unanimité

22-3689

8.12. Résolution – Abolition du système hybride pour la diffusion des séances publiques du conseil municipal

Attendu que depuis le 25 mars 2022, les séances du conseil doivent se tenir obligatoirement en personne comme le prévoient entre autres le Code municipal du Québec (CM);

Attendu que le mode hybride (présence en présentiel et à distance) est interdit pour les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé

Qu'il ne sera plus permis pour les citoyens ou toute autre personne d'assister aux séances publiques du conseil municipal de Chartierville par vidéoconférence ou tout autre mode de communication à distance.

Adopté à l'unanimité

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 40 :

1. Où se tiendra la soirée dansante du 28 mai?

La période de question est close à 19 h 40.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :

La séance est levée à 19 h 41 par M. Jean Bellehumeur

22-3690

Claude Sévigny
Maire suppléant

Paméla Blais
Directrice générale et secrétaire trésorière

